

Un cadeau de Noël du GES et du SESA pour les agents de sûreté aéroportuaire

Le GES (Groupement des Entreprises de Sécurité) et le SESA (Syndicat des entreprises de sûreté aérienne et aéroportuaire) dénoncent conjointement la "**Prime PASA**" le 30 novembre 2020 ! Ce qui signifie que la prime PASA qui équivaut à un mois de salaire sera supprimée !

Pourquoi une telle violence sociale soudaine ?

Le 30 novembre 2020, en pleine crise économique et sanitaire, le SESA avec la complicité du GES dénonce sournoisement un accord de branche historique de la sûreté aéroportuaire (Annexe 8) et ainsi supprime la "Prime PASA"!

La "Prime PASA" équivaut à un treizième mois. Les agents de sûreté aéroportuaire **perdent concrètement un mois de salaire par an :** il s'agit d'une nouvelle perte brutale de pouvoir d'achat, après le choc du chômage partiel!

De très nombreux salariés du secteur se sont retrouvés en effet, ces derniers mois au chômage partiel, et ont déjà perdu près de 15 % de pouvoir d'achat pendant cette période.

Étonnamment le GES syndicat patronal (Qui a 18 mois d'existence) de la surveillance humaine participe en co-signant la dénonciation de l'accord de la "Prime PASA", à une casse sociale organisée!

Il s'agit d'une manœuvre scandaleuse et inacceptable dont sont victimes les salariés du secteur :

- Aucune concertation avec les syndicats de salariés,
- Aucune concertation avec les salariés de l'aéroportuaire,
- Manœuvres patronales opaques et indignes,

Les salariés sont révoltés par ces manœuvres et le mépris total du patronat!

Les salariés mobilisés, ne laisseront pas détruire leurs acquis sociaux par un patronat irresponsable!

Pour rappel la "Prime PASA" a été obtenue en 2002 : nous retournons 20 ans en arrière !

Les salariés sont scandalisés par l'attitude de ce patronat qui oublie l'exposition des agents de sûreté aéroportuaire face à la crise sanitaire et face au risque de contamination en raison du flux humain important dans les aéroports.

Curieusement qui se ressemble s'assemble ? Souvenons-nous le GES a eu la même attitude de mépris pendant la crise en refusant l'attribution d'une "Prime Covid" aux salariés du secteur. "Prime Covid" de 1000 € pourtant défiscalisée grâce au dispositif mis en place par le gouvernement.

Mais que vient faire le GES dans la sûreté aéroportuaire ? Pourquoi cette ingérence soudaine ?

Pour que la crise sanitaire ne soit pas un prétexte à la casse sociale !



Service juridique : 09 81 94 43 91 Erik : 06 26 16 33 28 David : 06 62 90 87 28

